



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 18 juin 2024**

L'an deux mille vingt- quatre le 18 juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry BARDOU Président.

PRESENTS: MM OURCET-NUNES-BARDOU-GARDELLE – MME FADDI-FRASSIN-BONNASSIEUX-MM RAMUSCELLO- VIALA-GALZIN-AYRAL-GONNET-RICARD-VERNHES-CARAYON-CURETTI-BRESSOLLES-COLOMBIER-MAZARS- VANDENDRIESSCHE-BARBERA -MME ARMENGAUD- RABOU- KAZIMIERCZAC-VALERO

A assisté également à la réunion : MM BIALADE

EXCUSES : MM MONTAGNE- LENCOU - DAGUZAN-CHIHA

PROCURATION : MME AJCHENBAUM a donné pouvoir à MME FRASSIN-

MM LAROCHE a donné pouvoir à MM GARDELLE- MM FRANCIS a donné pouvoir à MM VIALA

MM BAZART a donné pouvoir à MM GONNET- MM MAZARS a donné pouvoir à MM CARAYON

**N° 2024/79**

**Objet : Délibération portant élection des administrateurs du CIAS**

Vu les articles R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-29 du Code l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire et qu'il détermine au préalable si le scrutin est de liste ou uninominal ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2024 fixant à 12 le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé que le scrutin serait de liste ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 6 représentants au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;

**Décide :**

- **Article 1er** : De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, des représentants du conseil communautaire au Conseil d'Administration du CIAS.

Noms des candidats :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale en tant qu'élus :

- Mr VERNHES Gilbert
- Mr RAMUSCELLO Dominique
- Mme VALERO Christine
- Mme FRASSIN Claudine
- Mr VANDENDRIESSCHE Laurent
- Mr MAZARS Christian

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

26 VOTANTS :

23 : POUR

3 : NULS

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS :

- Mr VERNHES Gilbert
- Mr RAMUSCELLO Dominique
- Mme VALERO Christine
- Mme FRASSIN Claudine
- Mr VANDENDRIESSCHE Laurent
- Mr MAZARS Christian

- **Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Article 3** : Le Président et la Directrice Générale des Services de nom de l'EPCI à fiscalité propre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Didier VIALA

